

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 7
		Date : 7 / 11 / 2014
		Remplace la fiche : 17 / 9 / 2014
LARVAZIN		

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : LARVAZIN
 Identification du produit : Solide.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : Biocide.
 Insecticide.
 Solide granulé.
 En vente libre.

Usage : Agriculture.
 Pour un usage professionnel et grand public.

Animaux ciblés : Larves de mouche.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SINTAGRO AG
 Chasseralstrasse 1-3
 CH-4900 Langenthal
 Tel : 062 398 57 57
 Fax: 062 398 57 55
 sintagro@sintagro.ch
 www.sintagro.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT)
 Tel : 145 (24h)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

: Non réglementé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Conseils de prudence

- Généraux : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
- Prévention : P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.
- Stockage : P405 - Garder sous clef.

2.3. Autres dangers

Aucunes dans des conditions normales.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 2

Edition révisée n° : 7

Date : 7 / 11 / 2014

Remplace la fiche : 17 / 9 / 2014

LARVAZIN

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Substance / Préparation : Préparation.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
Cyromazine technique	2 %	66215-27-8	266-257-8	-----	----	Aquatic Chronic 3;H412

GIFAP Code SG - water soluble granules

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.
- Ingestion : Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux : La décomposition thermique génère : CO, CO2, NOx

5.3. Conseils aux pompiers

- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions spéciales : Récupérer les eaux de lavage pour une élimination ultérieure.
- Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.
- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.
Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
- Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 3

Edition révisée n° : 7

Date : 7 / 11 / 2014

Remplace la fiche : 17 / 9 / 2014

LARVAZIN

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Manipulation : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Mesures techniques de protection : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
Stockage - à l'abri de : Chaleur.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Limites d'exposition professionnelle : 3mg/m³ (respirable dust)
10mg/m³ (inhalable dust)

8.1. Paramètres de contrôle

- Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes.
- Protection de la peau : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
- Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections.
- Protection des mains : Gants.
- Ingestion : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : Solide granulé.
Couleur : Blanc(he).
Odeur : Inodore.
pH : 7.5
Point de fusion [°C] : 133-135°C
Densité : 1.335 g/cm³
Solubilité dans l'eau [% poids] : 100%

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

- Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

- Stabilité thermique : Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Aucun connu.

10.5. Matières à éviter

- Matières à éviter : Agent oxydant.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page : 4

Edition révisée n° : 7

Date : 7 / 11 / 2014

Remplace la fiche : 17 / 9 / 2014

LARVAZIN

SECTION 10 Stabilité et réactivité (suite)

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Selon les conditions du procédé, des produits de décomposition dangereux peuvent être générés. CO, CO₂, NO_x

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] : 5000 mg/kg
Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : 2000 mg/kg
Inhalation (rat) CL50 [mg/kg] : 1.96 mg/l

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

CL50-48 Hrs - Daphnia magna [ppm] : 250 mg/l
CL50-96 Hrs - Truite arc-en-ciel [mg/l] : 90 g/l

12.2. Persistance - dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Généralités : Eviter le rejet dans l'environnement.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 14 Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Danger pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Informations complémentaires : Aucun(e).

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 7
		Date : 7 / 11 / 2014
		Remplace la fiche : 17 / 9 / 2014
LARVAZIN		

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Produit biocide, no. d'homologation Suisse: CHZN 3828.

SECTION 16 Autres informations

Autres données

Phrases H : H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 453/2010 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document